

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 10226 Numéro SIREN : 843 615 923 Nom ou dénomination : A.I

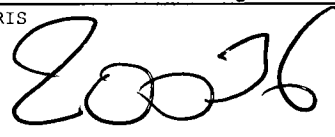
Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt 20036

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

18 JUIN 2021

Exercice ouvert le	02112018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.I 105 RUE DE PARIS 93000 BOBIGNY France		105 RUE DE PARIS 93000 BOBIGNY	
SIRET 84361592300011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées MENUISERIE INTERIEURE, RENOVATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	15 252	Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)				
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél : <u>A.I</u>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant : <u>105, Rue de Paris - 93000 BOBIGNY</u>
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 05062020 Lieu : BOBIGNY
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M AKPOLAT UZEYIR

Tél: 06 68 01 82 53
RES BOBIGNY 843 615 923

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			10 636		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLt réalisée au cours de l'exercice				
					MVLt restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>A. I</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>105 RUE DE PARIS 93000 BOBIGNY</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>4</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td><td>9</td><td>2</td><td>3</td> </tr> </table>												8	4	3	6	1	5	9	2	3
8	4	3	6	1	5	9	2	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>4</td> </tr> </table>										1	4	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>0</td><td>0</td> </tr> </table>		0	0					
1	4																			
0	0																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td> </tr> </table>		3	1	1	2	0	1	9		
3	1	1	2	0	1	9														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028	22 500	030	2 113		20 387										
	Immobilisations financières * (1)				040		042													
	Total I (5)				044	22 500	048	2 113		20 387										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	25 703	070			25 703										
		Autres* (3)			072	116 806	074			116 806										
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	4 430	086			4 430											
	Charges constatées d'avance*			092		094														
Total II			096	146 939	098			146 939												
Total général (I + II)										110	169 439	112	2 113	167 326						
PASSIF												Exercice N 1		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120			5 000										
	Écarts de réévaluation						124													
	Réserve légale						126													
	Réserves réglementées*						130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>131</td> </tr> </table>)		131				132													
	131																			
	Report à nouveau						134													
	Résultat de l'exercice						136			15 252										
	Provisions réglementées						140													
Total I						142			20 252											
Provisions pour risques et charges								Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164													
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		88 871											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>169</td> </tr> </table>)		169				172		58 203											
	169																			
Produits constatés d'avance						174														
Total III						176		147 074												
Total général (I + II + III)										180		167 326								
RENOUVELLEMENTS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		22 500											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A - I

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	130 128
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	130 128
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 84 340
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 3 355
	Rémunérations du personnel*				250	10 636
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 157
	Dotations aux amortissements*				254	2 113
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	104 601

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	25 527
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	10 275
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	15 252

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU-TE (44 octies et octies A)		987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)		989				
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)		990				
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641							
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfices col 1 Déficit col. 2	352	15 252
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfices col 1 Déficit col. 2	370	15 252	372	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.1

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.I

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A. I

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406	
		Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426	
	Constructions		430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456	
	Matériel de transport		460		462	22 500	464	2 113	466	20 387
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476	
	Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492	22 500	494	2 113	496	20 387	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1			2			3			4			5		
		6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①	②		③		④		Court terme* ⑤	Long terme							
									19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations			590		583		594		595		
TOTAL								596		585		597		599		

Désignation de l'entreprise : A. I

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			385
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A . I		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 02112018		et clos le : 31122019	
Durée en nombre de mois		1 4	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	130 128	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	130 128	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	84 340	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	84 340	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	45 788
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	45 788	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 4 3 6 1 5 9 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.I

ADRESSE (voie) 105 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 93000 VILLE BOBIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKPOLAT Prénom(s) UZEYIR

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01021974 N° Département 99 Commune HIZAN Pays TR

Adresse : N° 12 Voie ALLEE DES CHARMES

Code Postal 93110 Commune ROSNY SOUS BOIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

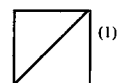
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 4 3 6 1 5 9 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.I

ADRESSE (voie)

105 RUE DE PARIS

CODE POSTAL

93000

VILLE

BOBIGNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

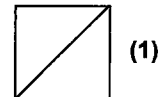
905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

N° de dépôt

Néant



IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

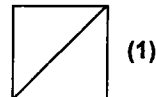
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays



**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt

Néant ☒ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIRET
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)
CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

AI
SASU au capitale de 5 000 euros
Siège social 105 RUE DE PARIS
93000 BOBIGNY
843 615 923 RCS BOBIGNY

PROCES – VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle
Du 5 juin 2020

L'an deux mille vingt, les cinq juin à 09 h25, les associés de la société, se sont réunis au siège social de la société AI convocation du présidente en date du 1 juin 2020

L'assemblée est présidée par Monsieur AKPOLAT Uzeyir en qualité de président associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

A savoir :

Monsieur AKPOLAT Uzeyir propriétaire de 100 actions

Total des part présente ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les A-R des lettres de convocation
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées a l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- quitus à la présidente
- approbation des charges non déductibles;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce;
- renouvellement des fonctions du présidente
- révision de la rémunération du présidente

Signature des associés présents:

A.I
105, Rue de Paris - 93000 BOBIGNY
Tél: 06 68 01 82 53
RCS BOBIGNY 843 615 923

AI
SASU au capitale de 5 000 euros
Siège social 105 RUE DE PARIS
93000 BOBIGNY
843 615 923 RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION
Assemblée générale ordinaire annuelle du 05 juin 2020
Exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les comptes annuels du dit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante: Menuiserie intérieure, rénovations
- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : développement de l'entreprise dans la but de trouver une activité annexe;
- Au cours de l'exercice écoulé, la société a mené diverses actions en matière de recherche et de développement, et plus précisément : publicité sous forme de tracte dans la but de trouver la clientèle;
- Ils font ainsi apparaître un Bénéfice de **15 252** euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante : affecter le bénéfice au service de l'entreprise pour surmonter les périodes creuses

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion au présidente

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

- question diverses;

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidente ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, le 5 juin 2020 l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice à la manière suivante:

- Tout le bénéfice réalisé au cours de l'exercice sera affecté pour le développement de l'entreprise

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la présidente, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler Monsieur AKPOLAT Uzeyir dans ses fonctions de présidente, ce pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide également de modifier la rémunération du présidente dans les conditions suivantes:

- Augmentation du salaire en juillet 2020 selon les disponibilités de l'entreprise

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30 minute

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la présidente et les associés présents.

LE PRESIDENT.

A.I
105, Rue de Paris - 93000 BOBIGNY
Tél: 06 68 01 82 53
RES BOBIGNY 843 615 923